

Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec

**SITUATIONS POSSIBLES D'INTERVENTION
DU COMPAGNON EN EAU POTABLE**

Choix pour un exploitant n'ayant pas de compagnon dans une municipalité

L'exploitant peut prendre des ententes avec :

1. Une MRC
2. Une municipalité ou une ville voisine
3. Une firme privée dans le domaine de la gestion de l'eau potable
4. Un travailleur autonome